



### Kolly Gabriel

ECAB, que fait-on de l'argent des assurés ? Quelle est la politique de prix pour l'utilisation du site de Châtillon par les services du feu de notre canton et quelle est la politique de soutien des projets culturels par l'ECAB ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 25.03.25

Transmission au CE : 25.03.25

### Dépôt

Il semblerait que de nombreux bataillons de sapeur-pompier de notre canton n'utilisent pas les infrastructures d'entraînement de Châtillon en raison des coûts trop élevés en comparaison avec d'autres infrastructures. Je pense que l'utilisation de ce site pour les formations des sapeurs-pompier de notre canton devrait être comprise dans les charges de l'ECAB, sachant que cette formation est directement et principalement en lien avec la prévention et la lutte contre les incendies.

Compte tenu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Des comparatifs de prix ont-ils été faits entre le site de Châtillon et les autres sites du même type ?
2. Des tarifs préférentiels sont-ils proposés pour les bataillons de notre canton ?
3. Une prise en charge totale des coûts pour les bataillons de notre canton est-elle envisagée par l'ECAB ?
4. Quels sont les montants payés annuellement par les services du feu de notre canton pour les exercices ayant lieu sur le site de Châtillon ?

A la lecture, dans la presse, des comptes-rendus de l'assemblée de l'ACV et de la séance du conseil général de Châtel-St-Denis des mois de novembre et décembre 2024, nous apprenons l'engagement de l'ECAB pour l'acquisition d'un bâtiment afin d'y installer un musée.

A la lecture des différentes informations trouvées en ligne sur les sites des entités concernées, on apprend que l'ECAB propose à la commune un contrat de bail de 46'800 francs par an, pour une période de dix ans dès 2027. Cette location « à un prix préférentiel » de la surface au 4ème étage dudit bâtiment sera dédiée au musée « Maison des Amériques ».

Compte tenu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le coût d'acquisition du bâtiment du futur musée « Maison des Amériques » ?
2. Quelle est la politique générale de l'ECAB concernant des investissements dans des bâtiments de ce type ?
3. Quelle est la politique générale de l'ECAB concernant le mécénat et le sponsoring ?

4. L'information concernant le loyer préférentiel est-elle exacte ? si oui, quel était le coût préférentiel proposé ? si oui, quel était le coût usuel au moment de la proposition ?
  5. L'ECAB pratique-t-il régulièrement des prix préférentiels lors de différentes mises en location ?
  6. Qui décide des prix de location ? Qui décide si les prix sont préférentiels ?
-